

## AVIS DE VACANCE DES FONCTIONS DE DIRECTEUR/DIRECTRICE DE L'IUT DE SEINE-ET-MARNE SUD (SENART-FONTAINEBLEAU)

Les fonctions de Directeur de l'Institut de Technologie Sénart-Fontainebleau sont vacantes depuis le 6 Mars 2023

Conformément aux termes de l'article L 713-9 du code de l'Education «*le Directeur est choisi dans l'une des catégories de personnels qui ont vocation à enseigner dans l'Institut, sans condition de nationalité. Le directeur est élu par le Conseil de l'IUT. La durée du mandat est de cinq ans, renouvelable une fois*».

Les candidatures accompagnées d'un curriculum vitae et d'une profession de foi seront adressées à : Madame la Présidente du Conseil d'IUT.

Elles devront être déposées auprès de la Responsable Administrative de l'IUT Bâtiment C - 1<sup>er</sup> étage - 36 rue Georges Charpak - 77127 LIEUSAINTE ou transmises par e-mail : [catherine.mangeot@u-pec.fr](mailto:catherine.mangeot@u-pec.fr)

Au plus tard **le jeudi 15 juin 2023 à 17 heures**

### CALENDRIER

Diffusion de l'appel à candidature	au plus tard le 30 mai 2023
Date limite de dépôt de candidature	jeudi 15 juin 2023 à 17h
Election par le Conseil d'Institut	jeudi 6 juillet 2023 à Sénart

### **Renseignements**

Catherine MANGEOT, Responsable administrative

☎ 01 64 13 44 71

e-mail [catherine.mangeot@u-pec.fr](mailto:catherine.mangeot@u-pec.fr)

### **Diffusion**

Présidence et DAJG de l'UPEC

Membres du Conseil d'IUT Sénart-Fontainebleau

Assemblée des Directeurs d'IUT

Affichage dans les locaux de l'IUT

### **Textes de référence**

Code de l'éducation, article L-713.9

Statuts de l'IUT de Seine-et-Marne Sud (Sénart-Fontainebleau)